



**CATEGORIE 1
SOCIETE 'GLOBAL BUSINESS LICENCE'
(SOCIETE GBC1)**

Maurice

CATEGORIE 1 SOCIETE " GLOBAL BUSINESS LICENCE "

SOMMAIRE

1.0 GÉNÉRALITES

- 1.1 APERÇU
- 1.2 LEGISLATION
- 1.3 CONSTITUER UNE SOCIETE 'GBC 1'
- 1.4 STRUCTURE DU CAPITAL
- 1.5 CONTRÔLE DES CHANGES
- 1,6 CONFIDENTIALITÉ
- 1,7 SECRÉTAIRE
- 1,8 LES DIRECTEURS
- 1,9 AUTRES REGLEMENTATIONS
- 1,10 RESTRICTIONS

2,0 IMPOSITION

- 2.1 APERÇU
- 2,2 RESIDENCE FISCALE
- 2.3 AUTRES AVANTAGES

3,0 INCORPOTATION ET PERMIS

- 3.1 APPROBATION DE LA DEMANDE PAR LE FSC
- 3,2 INCORPORATION
- 3,3 PERMIS

e CONSEIL & ASSISTANCE Blue Tower (Rdc CCIFM), rue de l'institut, CYBERCITY, EBENE, ILE MAURICE

Tél : +(230) 483 86 93 info@e-conseil-assist-office-management.com

www.e-conseil-assist-office-management.com

Business registration Number I16011586

1.0 GENERALITES.

1.1 APERÇU.

Une société détenant un permis « Global Business Licence » de catégorie 1 ("Société GBC1 ") peut être engagée dans diverses activités, incluant celles qui impliquent un apport de capitaux publics.

Un permis GBC1 est indiqué pour les sociétés qui souhaitent travailler avec des pays bénéficiant d'un traité de double imposition avec l'île Maurice. Madagascar par exemple est l'un des pays ayant un traité de non double imposition avec l'île Maurice.

Ce permis est très quotté au niveau du commerce international, des services de consultants internationaux, de la gestion des fonds, des assurances, des sièges opérationnels, de la gestion des biens internationaux, du traitement des données internationales et d'autres services informatiques.

1.2 LEGISLATION

La référence juridique pour les sociétés GBC1 est le 'Companies Act 2001' et le 'Financial Services Act 2007' de l'île Maurice.

1.3 CONSTITUER UNE SOCIETE GBC 1

Une société GBC1 peut être constituée soit par incorporation directe, par l'enregistrement en tant que succursale d'une société étrangère, soit par expansion si la loi du pays d'origine l'autorise.

1.4 STRUCTURE DU CAPITAL

Il n'y a pas de capital minimum exigé, excepté dans le cas des sociétés qualifiées traitant des services bancaires, des assurances, des réassurances, et des services d'assurance.



1.5 CONTRÔLE DES CHANGES

Une société GBC 1 est exempte de tout contrôle des changes.

1.6 CONFIDENTIALITÉ

Une société GBC 1 bénéficie d'une confidentialité absolue concernant ses affaires.

Aucun dossier public n'est établi quant à l'identité des actionnaires ou des directeurs.

Une société GBC 1, ainsi que les actionnaires ou tout autre bénéficiaire sont considérés comme 'personne protégée' par la loi.

La confidentialité peut être en outre assurée par le biais d'actionnaires nominés à la place des actionnaires réels.

1.7 SECRÉTAIRE

Une société GBC 1 doit avoir en permanence un secrétaire résident, qui peut être un individu ou une personne morale.

1.8 LES DIRECTEURS

Les affaires de la Société GBC 1 doivent être gérées par un conseil d'administration.

La Société GBC 1 doit être gérée par au moins deux directeurs qui ne sont nécessairement pas être résidents à Maurice.

Seuls les individus sont autorisés en tant que directeur.

Pour obtenir un certificat de résidence fiscale, la Société doit être gérée par au moins deux directeurs résidents à Maurice.

1.9 AUTRES REGLEMENTATIONS

La Société GBC 1 doit déposer ses audits comptables auprès du FSC chaque année dans les six mois à compter de la fin de son année financière.

Des assemblées générales doivent être tenues.

Il n'y a aucune exigence légale quant à l'établissement d'une comptabilité annuelle. Toutefois, la Société GBC 1 doit disposer en permanence d'un bureau enregistré à l'île Maurice et en conséquence est tenue de désigner une Société détenant un 'Management Licence' (permis de gestion) en tant que secrétaire résident, pour toute transaction avec le FSC et d'autres organismes du secteur public.

1,11 RESTRICTIONS

La Société n'est pas autorisée à:

- (a) traiter avec des résidents de l'île Maurice ou en roupies Mauriciennes.
- (b) recueillir des fonds auprès du public Mauricien ou s'engager dans des activités comme les services bancaires, les assurances, les réassurances, la gestion de fonds, et autres activités connexes.
- (c) avoir des intérêts dans des biens immobiliers situés à l'île Maurice.
- (d) détenir des actions, des reconnaissances de dettes, ou autres intérêts dans une société locale, ou dans une entité autre qu'une société détenant un permis GBC1.
- (e) avoir en tant que bénéficiaire de ses actions une personne résidente à Maurice.
- (f) s'exercer dans des activités permettant de fournir un service quelconque au siège social, ou de fournir des nominés aux sociétés, ou de fournir n'importe quel autre service d'assistance.

2,0 IMPOSITION

2.1 APERÇU



Les Sociétés sont taxées sur leurs revenus imposables au taux de 15%. Un crédit présumé automatique de 80% sur les obligations fiscales est accordé, **réduisant ainsi le taux des taxes à un impôt effectif de 3%.**

Un crédit pour impôt étranger est accordé pour les impôts étrangers payés indépendamment des conventions fiscales.

Le crédit pour impôt étranger est calculé en fonction de la somme de toutes les sources de revenus étrangères.

L'impôt sur les sociétés peut être supérieur à 15%, par avis écrit au commissaire des Impôts sur le revenu et au FSC.

2,2 RESIDENCE FISCALE.

La Société GBC 1 est habilitée à demander un certificat de résidence fiscale à l'Etat Mauricien qui permettra à la Société GBC 1 d'avoir accès à tous les traités ratifiés et en vigueur entre Maurice et 34 autres pays. Pour établir la Résidence Fiscale, les conditions suivantes doivent être respectées:

- (a) Le contrôle et la gestion doivent être exercée à partir de l'île Maurice.
- (b) au moins deux directeurs doivent être résidents à Maurice, dont l'un devra toujours présider aux assemblées.
- (c) L'Assemblée Générale Annuelle et Extraordinaire doivent avoir lieu à Maurice. Les téléconférences sont de mise dans les réunions à l'île Maurice
- (d) Tous les documents (comptables et autres) doivent être tenus à l'île Maurice.
- (e) Toutes les opérations bancaires doivent être effectuées par le biais d'une banque détenant un permis de catégorie B.
- (f) Les comptes doivent être audités par un cabinet comptable local.
- (g) La Société doit avoir un secrétaire local.
- (h) La Société doit disposer d'un siège social local à l'île Maurice.

2.3 AUTRES AVANTAGES

e CONSEIL & ASSISTANCE Blue Tower (Rdc CCIFM), rue de l'institut, CYBERCITY, EBENE, ILE MAURICE

Tél : +(230) 483 86 93 info@e-conseil-assist-office-management.com

www.e-conseil-assist-office-management.com

Business registration Number I16011586

Les autres avantages suivants sont accordés à la société GBC 1:

- 1) Pas d'impôt sur la plus-value
- 2) Pas d'impôt retenu sur les dividendes versés.
- 3) Pas d'impôt retenu sur les intérêts payés par la Société à un non-résident.
- 4) Aucun droit de succession imposé sur l'héritage des actions de la Société.
- 5) Libre rapatriement des bénéficiaires.

3,0 INCORPORATION ET PERMIS

Le montage de la Société GBC 1 se fait en trois étapes :

- Approbation de la demande par la FSC,
- Incorporation de la company,
- Obtention d'un permis.

3.1 APPROBATION DE LA DEMANDE PAR LA FSC

Les demandes pour une société GBC1 doivent être souscrites par le formulaire prescrit au FSC, par l'intermédiaire d'une société détenant un 'Management Licence' (permis de gestion).

Elles doivent avoir en annexe :

- (a) Une attestation d'une personne juridique locale, certifiant que cette demande est conforme à la loi en vigueur à l'île Maurice.
- (b) Un projet détaillé précisant entre autres les marchés ciblés et un aperçu de la teneur des activités commerciales et de leur rendement.
- (c) Les références bancaires et le CV détaillés des propriétaires réels.
- (d) Les détails sur la stature et le parcours des propriétaires réels, et les audits comptables ou les rapports comptables annuels certifiés des années précédentes s'il s'agit de personnes morales.

3,2 INCORPORATION

a. Réserve de nom

Le nom proposé pour la Société doit être réservé à l'avance auprès du bureau de l'enregistrement des compagnies par l'intermédiaire d'une société détenant un 'Management Licence'



b. Documents pour l'incorporation.

- Constitution dûment datée et signée
- Mention des premiers directeurs et secrétaires, et adresse du siège social
- Formulaire de consentement des directeurs et secrétaires.
- Déclaration des directeurs concernant la nomination du président et du secrétaire
- Certificat de réservation de nom

Les documents susmentionnés doivent être soumis au FSC par l'intermédiaire d'une société titulaire d'un 'Management Licence'.

3. 3 PERMIS

Le Global Business Licence de catégorie 1 est délivré après acceptation des conditions requises pour la demande et après avoir terminées de diverses formalités y compris le paiement des droits prescrits, et après octroi du Certificat d'Incorporation par le 'Registrar of Companies'.

INCORPORATION D'UNE SOCIETE GBC1

INFORMATIONS REQUISES

Vérification de l'identité des propriétaires réels, directeurs et signataires bancaires.

Pour établir l'identité et la signature de toutes les parties concernées dans la société GBC 1, à fournir pour chaque partie une copie de l'un des documents suivants :

Passeport complet en cours de validité ou
Carte d'Identité Nationale en cours de validité ou

e CONSEIL & ASSISTANCE Blue Tower (Rdc CCIFM), rue de l'institut, CYBERCITY, EBENE, ILE MAURICE

Tél : +(230) 483 86 93 info@e-conseil-assist-office-management.com

www.e-conseil-assist-office-management.com

Business registration Number I16011586

Permis de conduire complet en cours de validité

La dite copie doit comporter une photographie, une signature et le numéro, et doit être certifiée par:

Un notaire Ou

Un cadre supérieur agréé d'une banque réputée et reconnue.

Voir pièce jointe pour la formulation de la certification.

Validation de l'adresse de résidence.

Pour valider l'adresse du domicile de toutes les parties concernées dans la société GBC 1, fournir pour chaque partie l'un des documents suivants:

Relevé bancaire récent (valide de moins de trois mois) d'une banque reconnue, ou relevé récent (valide de moins de trois mois) du compte crédit indiquant l'adresse de résidence.

Référence bancaire issue par un cadre supérieur agréé d'une banque réputée et reconnue, certifiant l'adresse de résidence.

Cette référence doit être adressée à :

Anderson Ross Consulting Limited, Suite B1, 2e étage, Ébène Cyber Tour 1, Ébène Cyber City, Le Réduit, Maurice.

Tous les documents ci-dessus seront conservés dans nos fichiers.

Autres informations

Les Références des banques personnelles des propriétaires réels, directeurs et signataires bancaires seront adressées à :

(a) la Commission des services financiers, Chambre FSC, 54 Cybercity, Ebène, Maurice;

Et a :

(b) e Conseil & Assistance, Blue Tower Rdc CCIFM, rue de l'Institut, Cybercity Ebène, Ile Maurice,

Les références doivent confirmer que les individus ont été connus de la banque pendant au moins deux ans.

Les deux références ci-dessus doivent nous être adressées, suite à quoi nous les transmettrons à la FSC annexés aux autres documents.



Bref historique des affaires ou CV des promoteurs / propriétaires réels.

Projet donnant une description précise de l'activité proposée, incluant son expansion géographique et une estimation du chiffre d'affaire des trois premières années.

Pour l'ouverture d'un compte bancaire à Maurice, une référence bancaire des banques personnelles des propriétaires réels, directeurs et signataires bancaires, adressée, en fonction de la banque choisie, a :

Le Manager, Barclays Bank Plc, 3e étage, Barclays House, 68 - 68A, Cybercity, Ebène, Maurice.

Ou à

La Banque des Mascareignes, Business Unit Global, Port-Louis.

Nous pourrions en outre vous présenter à d'autres banques si vous le souhaitez.

REVENDEICATION

La présente brochure a été préparée par **e Conseil & Assistance** afin de donner aux clients potentiels étrangers une idée succincte des diverses opportunités et possibilités à l'île Maurice.

Cette brochure a été préparée avec autant d'attention et de précision que possible.

Nous déclinons toutefois toute responsabilité en cas d'erreur, que ce soit une erreur de négligence ou toute autre erreur, ou en cas de perte subie par quiconque pour s'y être fié.

Nous conseillons vivement aux lecteurs de cette brochure de consulter leurs conseillers professionnels avant d'entreprendre toute action.

e CONSEIL & ASSISTANCE Blue Tower (Rdc CCIFM), rue de l'institut, CYBERCITY, EBENE, ILE MAURICE

Tél : +(230) 483 86 93 info@e-conseil-assist-office-management.com

www.e-conseil-assist-office-management.com

Business registration Number I16011586